

Résumé

En décembre 2011, le canton de Hornepayne, en Ontario, a exprimé l'intention de continuer d'en apprendre davantage sur le processus de sélection d'un site en neuf étapes de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et a demandé que soit réalisée une évaluation préliminaire de l'aptitude potentielle de la région de Hornepayne à accueillir en toute sûreté un dépôt géologique en profondeur (Étape 3). La collectivité a fait cette demande après avoir réussi l'évaluation initiale de présélection de l'Étape 2 du processus de sélection d'un site. L'évaluation préliminaire est une étude multidisciplinaire qui intègre autant des études techniques que des études sur le bien-être de la collectivité, lesquelles examinent, d'une part, des considérations relatives à l'aptitude géoscientifique, à l'ingénierie, au transport, à l'environnement et à la sûreté et, d'autre part, des considérations d'ordre social, économique et culturel. Les constats de l'ensemble de l'évaluation préliminaire sont consignés dans un rapport d'évaluation préliminaire intégré (SGDN, 2013).

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation géoscientifique de bureau préliminaire qui visait à déterminer si la région de Hornepayne comptait des secteurs qui sont susceptibles de répondre aux critères d'évaluation géoscientifique de la SGDN. L'évaluation fait suite aux travaux effectués auparavant dans le cadre de l'évaluation de présélection et porte sur le canton de Hornepayne et sa périphérie, dénommés ci-après la « région de Hornepayne ».

L'évaluation géoscientifique préliminaire est basée sur les informations géoscientifiques disponibles et sur les caractéristiques géoscientifiques clés pouvant être évaluées avec un degré suffisant de certitude à ce stade précoce du processus de sélection d'un site. Celles-ci incluent : la géologie; la géologie structurale; les linéaments interprétés; la répartition et l'épaisseur des dépôts de morts-terrains; les états de surface; et la possibilité de ressources naturelles économiquement exploitables. L'évaluation géoscientifique de bureau préliminaire comprenait les activités d'examen et d'interprétation suivantes :

- L'examen détaillé des informations géoscientifiques disponibles telles que la géologie, la géologie structurale, les ressources naturelles, l'hydrogéologie, les dépôts de morts-terrains;
- L'interprétation des levés géophysiques disponibles (magnétiques, gravimétriques, radiométriques et électromagnétiques);
- L'étude des linéaments fondée sur les données d'imagerie, les levés topographiques et géophysiques disponibles pour fournir des renseignements sur les aspects tels que la localisation, l'orientation et la longueur des particularités structurales interprétées du substrat rocheux;
- Des études d'analyse du terrain contribuant à évaluer des aspects comme le type et la répartition des morts-terrains, l'exposition du substrat rocheux, les contraintes d'accès, les limites des bassins et sous-bassins hydrographiques, les zones d'émergence et de recharge des eaux souterraines;

- Le relevé et l'évaluation des secteurs potentiellement propices d'après des caractéristiques géoscientifiques clés et l'application systématique des critères d'évaluation géoscientifique des sites de la SGDN.

L'évaluation géoscientifique de bureau préliminaire a démontré que la région de Hornepayne compte au moins trois secteurs susceptibles de répondre aux critères de la SGDN pour l'évaluation géoscientifique des sites. Deux de ces secteurs s'inscrivent dans le batholite de Black-Pic de la sous-province de Wawa. L'autre secteur est situé dans les roches métasédimentaires de la sous-province de Quetico.

Bien que la région de Hornepayne semble compter des secteurs qui possèdent des caractéristiques géoscientifiques favorables, diverses incertitudes inhérentes devront être abordées au cours des étapes subséquentes du processus de sélection d'un site. Les principales incertitudes ont trait à l'influence de la frontière de la sous-province géologique qui traverse la région de Hornepayne, la présence de nombreux dykes, la faible résolution des données géophysiques disponibles pour la plus grande partie de la région de Hornepayne et le degré variable de métamorphisme subi par les roches métasédimentaires dans leur passé géologique.

Dans le cas où la collectivité de Hornepayne serait choisie par la SGDN pour passer aux études de la Phase 2 et qu'elle souhaiterait continuer à participer au processus de sélection d'un site, il faudrait encore plusieurs années d'études de plus en plus détaillées pour confirmer et démontrer que la région de Hornepayne compte des sites aptes à confiner et à isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié. Pour ce faire, il faudrait entre autres réaliser et interpréter des levés géophysiques aéroportés de meilleure résolution, effectuer une cartographie géologique détaillée du territoire et procéder à des forages en profondeur.